

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL437

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 30

I. – À l’alinéa 110, substituer aux mots :

« du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l’éducation de Mayotte »

les mots :

« de ce conseil ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« personnels »

le mot :

« agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel